

# COMMUNE DE JURIENS

**SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 07 OCTOBRE 2021**

**A 19 HEURES 30**

**GRANDE SALLE DE JURIENS**

*(en raison des restrictions liées au COVID-19)*

Madame la Présidente ouvre la séance, salue l'assemblée et donne connaissance de l'ordre du jour qui se compose comme suit :

## **Ordre du jour**

1. **Appel**
2. **ENM (Energie Naturelle Mollendruz) : présentation de l'état du projet par MM. Roger DUPERTUIS, responsable de la communication ENM, et Pascal MÜLLER, directeur ENM**
3. **Approbation du procès-verbal de la séance 29 juin 2021**
4. **Assermentations/démissions**
5. **Communications de la Municipalité**
6. **Autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions immobilières, ainsi que l'acquisition de participations dans des sociétés commerciales pour la législature 2021-2026 (préavis 2021-2026 - 1)**
  - a) Rapport de la Commission permanente;
  - b) Décision du Conseil.
7. **Autorisation générale de plaider pour la législature 2021-2026 (préavis 2021-2026 -2)**
  - a) Rapport de la Commission permanente ;
  - b) Décision du Conseil.
8. **Demande de compétence d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour la législature 2021-2026 (préavis 2021-2026-3)**
  - a) Rapport de la Commission de gestion-finances
  - b) Décision du Conseil
9. **Demande d'autorisation générale de statuer en matière d'acceptation de legs, de donations et de successions pour la législature 2021-2026 (préavis 2021-2026-4)**
  - a) Rapport de la Commission permanente;
  - b) Décision du Conseil.
10. **Traitements des autorités pour la législature 2021-2026 (préavis 2021-2026-5)**
  - a) Rapport de la Commission de gestion-finances
  - b) Décision du Conseil.
11. **Arrêté d'imposition 2022 (préavis 2021-2026 - 6)**
  - a) Rapport de la Commission de gestion-finances
  - b) Décision du Conseil



# COMMUNE DE JURIENS

**12. Nominations diverses** : 1 scrutateur suppléant /1 membre à la Commission de gestion-finances/2 suppléants à la Commission de gestion-finances/1 suppléant délégué à l'ORPC

## 13. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour est adopté à la majorité tel que présenté.

### 1. Appel

La secrétaire procède à l'appel des conseillers. 36 membres sont présents.

Se sont excusés : Mesdames et Messieurs :

<b>CHAROTTON</b> Emilie <b>CHRISTEN</b> Janine <b>GOLAY</b> Marie-France <b>GRANDJEAN</b> Raphaël	<b>LOEFFEL</b> Marcel <b>RITTENER</b> Sylvain <b>SIGGEN</b> Bastien <b>ZELLWEGER</b> Jean-Michel
--	---

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Un citoyen est présent en qualité d'auditeur, Tous les membres de la Municipalité sont présents, sauf M. Sylvain **HAUTIER**, excusé, retenu en France à l'occasion d'une foire agricole.

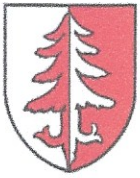
### 2) ENM (Energie Naturelle Mollendruz) : présentation de l'état du projet par MM. Roger DUPERTUIS, responsable de la communication ENM, et Pascal MÜLLER, directeur ENM

M. Roger **DUPERTUIS**, Municipal à La Praz et responsable de la communication ENM, prend la parole et informe que la présentation portera sur la vue d'ensemble du projet éolien, le planning provisionnel, les démarches en cours et les aspects financiers.

M. **DUPERTUIS** rappelle que la Société ENM est un partenariat entre 6 communes, créé en février 2009, sous le nom d'Energie Naturelle Mollendruz SA, qui a pour but de planifier et construire un parc éolien sur le haut plateau du Mollendruz jusqu'au pâturage du Chalet Devant. L'objectif de cette société est de fournir de l'énergie à la ville de Zürich, qui détient 50 % des droits de vote. Les 4 communes locales, à savoir Juriens, La Praz, Mont-la-Ville et Vaulion détiennent 10 % des droits de vote. La Ville d'Yverdon-les-Bains est également impliquée en sa qualité de propriétaire foncière du pâturage du Chalet Dernier.

En terme d'investissements, les chiffres sont différents puisque c'est 1% pour chacune des communes locales, 10% pour Yverdon-les-Bains, le solde étant financé par EWZ.

Le projet comprend la construction de 12 éoliennes, pour produire 60 à 70 GWH d'énergie renouvelable. Ce chiffre correspond à la consommation des ménages de la ville d'Yverdon-les-Bains, Cela représente 10 à 12 % des objectifs cantonaux en matière d'énergie renouvelable.



# COMMUNE DE JURIENS

Monsieur **DUPERTUIS** apporte quelques commentaires sur un plan visible par l'assemblée. Il précise que la moitié des éoliennes seront situées sur le territoire propriété de Mont-la-Ville ; 3 seront sur le territoire de Juriens et 3 sur La Praz. Il rappelle que la Commune de Vaultion n'est pas partenaire territoriale mais en tant que voisine immédiate du parc. La première éolienne se situera à 2,2 km du haut du village de Juriens et à 1,8 km du Cosson. Le gabarit des éoliennes a été défini dans le cadre du PPA, à savoir 210 m de hauteur. La distance au sol minimale pour le bas des pales est de 35 mètres. Toute une série d'infrastructures vont être mises en place pour les construire. Les pistes d'accès vont être créées, pour les fondations. Elles seront implantées selon le système du pied de parasol, à savoir un pied en béton d'une vingtaine de mètres de diamètre. Il y aura également un réseau électrique souterrain entre les éoliennes. Une station de transformation est prévue sur le territoire de Mont-la-ville. Les impacts environnementaux ont été définis de même que 22 mesures de compensation.

Concernant le planning prévisionnel, le PPA a été préparé et des décisions ont déjà été prises par les différents Conseils généraux. Une première instance a statué le 08 juin 2020 sur les recours. Le Tribunal Cantonal a levé les oppositions sans autre restriction. Il s'en est suivi d'un recours auprès du Tribunal Fédéral, qui, à ce jour, est encore en phase de traitement. Fort de la décision du Tribunal Cantonal, le Conseil d'administration d'ENM SA a lancé les études pour le permis de construire. Il pourra être délivré peut-être en 2022. En parallèle, il y a aussi les démarches d'ingéniererie, à savoir la manière dont les éoliennes seront conçues, l'approvisionnement, puis la phase d'appel d'offres.

La première saison sera destinée à construire les infrastructures, et la deuxième pour le montage des éoliennes. Dans le meilleur des cas ce sera à l'horizon 2024-2025. Les choses avancent malgré tout et se sont des éléments réjouissants. En avril 2021, le PPA du projet de Ste-Croix a été accepté. Il s'agit du premier parc vaudois, ce qui est positif pour le projet du Mollendruz. Les offices fédéraux ont rendu un avis favorable au Tribunal Fédéral. Deux offices fédéraux doivent encore se positionner, à savoir l'armée et l'office de l'aviation civile. Les démarches concrètes pour le permis de construire sont à l'heure actuelle à l'étude auprès des fournisseurs, par exemple s'agissant de la grue qui amènera les éléments, et leur assemblage. Il faut également examiner les places de montage, le défrichage des chemins forestiers, sachant qu'il faut avoir un minimum d'impact sur l'environnement. Il y a également la collaboration avec les communes, les propriétaires fonciers, les services cantonaux, les exploitants des alpages, les gardes-forestiers, les spécialistes de la biodiversité ainsi que le tourisme, notamment s'agissant des pistes de ski de fond. Il y aura lieu également d'élargir les routes et les chemins d'accès. Les premières démarches concrètes auront lieu au printemps 2022, le sol sera carotté d'une profondeur de 15 mètres pour voir pour les fondations. Au niveau hydrogéologique, il s'agit d'une zone S 3. Il y aura également des tests de traçage.

M. Sylvain **POINTET**, géomètre auprès du bureau JAQUIER-POINTET à Yverdon-les-Bains, rejoint la séance en cours de route. Il prend la parole et donne quelques explications concernant la biodiversité. Il informe que l'impact sur les oiseaux nicheurs et migrateurs, ainsi que sur la végétation a été étudié. Un dossier concernant l'impact environnemental a déjà été élaboré, avec les mesures de compensation. Certains compléments seront demandés par le canton. S'agissant des papillons, il précise que les pales sont plus hautes que la hauteur du vol des papillons, il n'y



# COMMUNE DE JURIENS

donc pas de risque de collision. Par contre, il faut évaluer l'emprise au sol. Un complément d'étude sera réalisé.

Il y aura lieu également d'étudier la question du déplacement des dômes de fourmilières en fonction de l'implantation des éoliennes.

S'agissant des oiseaux nicheurs, par exemple l'alouette Lulu, des observations de ces différents oiseaux seront effectuées dans le cadre du permis de construire. Des études ont déjà été réalisées dans le cadre du PPA. Le suivi va continuer à se faire sur cette espèce. Un complément concernant la migration de certaines espèces va également être effectué. Ces observations se font sur le disque lunaire dans les soirs de pleine lune. Il faut ainsi du temps pour faire ces études. D'autres études doivent également être mises à jour, notamment au sujet du milieu naturel (végétation), ainsi que du bruit, afin de choisir le modèle d'éolienne qui conviendra. Il faut savoir que plus le temps passe, plus elles sont performantes en terme d'énergie et sont également moins bruyantes. Il y aura aussi toute une série d'éléments qui devront être réactualisés. Enfin, il faudra aussi renouveler les autorisations auprès de l'Office Fédéral de l'Aviation Civile (OFAC), sachant que les éoliennes représentent un obstacle pour la navigation aérienne.

M. Roger **DUPERTUIS** reprend la parole pour évoquer l'aspect financier. A ce jour, en terme d'investissements, 5 millions ont été investis. A terme, le projet avoisinera les 100 millions au total. Il faudra donc recapitaliser. Les 2/3 seront de l'emprunt. Un tiers sera recapitalisé par les actionnaires. Des discussions ont déjà eu lieu entre les communes. Il faut maintenir au minimum les pourcentages actuels. Cet objet sera de toute façon revoté au sein des Conseils. Il indique que les retombées économiques seront de l'ordre de CHF 500'000 à 600'000 à se partager entre les 4 communes. Une partie étant des retombées d'impôts puis un accord de principe de redistribution entre les 4 communes territoriales. Il y aura également des retombées indirectes, au travers des mesures de compensation et d'amélioration, telles que les murs en pierres sèches ou les travaux forestiers.

M. Roger **DUPERTUIS** passe la parole à l'assemblée pour diverses questions.

Monsieur Steve **CHRISTEN** prend la parole et demande si des études ont été faites par rapport aux autres parcs éoliens au niveau de l'impact sur le bétail, sachant que les bêtes ne sont pas forcément bien sous les éoliennes.

Monsieur Sylvain **POINTET** indique que ce sujet n'a pas été étudié. Il est difficile de se prononcer. Il y a eu des inquiétudes notamment en France voisine. Le Canton n'a pas demandé à ce que des études soient effectuées. M. **POINTET** précise qu'il faudra bien gérer l'estivage et le déroulement du chantier. Cet élément sera pris en considération et va s'affiner au cours des prochaines années au gré de l'avancement de l'élaboration du permis de construire. Un soin particulier y sera apporté.

M. Christian **GRANDJEAN** prend la parole et se déclare surpris s'agissant des différents montants qui ont été évoqué et qui sont engagés. Il demande qui fait confiance à la Société ENM SA jusqu'à ce que les CHF 400'000 à CHF 600'000 par année arrivent en retour et qui seront les bailleurs de



# COMMUNE DE JURIENS

fonds ? Il demande également qui va acheter cette énergie, et à quel prix, sachant que Romande Energie achète les surplus européens à 2 centimes.

M. **DUPERTUIS** prend la parole et informe qu'une partie sera du financement propre. Les actionnaires sont invités à recapitaliser. Les communes peuvent le faire sur le principe à hauteur de 10 % maximum du capital total. Le reste sera un emprunt bancaire. Il n'y a pas de grand risque que cela se passe mal selon le modèle observé sur d'autres parcs. Le rachat se fera en 2 phases distinctes. Durant les 15 premières années d'exploitation, un fond rachètera l'énergie à un prix favorable. Ensuite, les tarifs du marché s'appliqueront. Après 20 ans d'exploitation, la question devra se poser s'il faut réinvestir ou démanteler.

Concernant les RPC (rétributions à prix coûtant), Monsieur Christian **GRANDJEAN** indique en avoir fait une triste expérience dans le cadre de son activité de Président du Centre collecteur de Croy, sur lequel ont été posé des panneaux solaires. Il avait été indiqué qu'il fallait 5 ans pour toucher les RPC. Or, selon lui, ce chiffre est optimiste, car il faut compter plutôt 10 à 12 ans. Les RPC n'ont pas de liquidités.

M. Christian **GRANDJEAN** revient que la question du démantèlement et demande s'il est vrai que l'argent doit être provisionné avant le début de la construction, et quel est le coût du démantèlement ?

Monsieur **MULLER** répond que pour les RPC on a déjà la solution, car ce n'est pas la même caisse.

Monsieur **DUPERTUIS** confirme les dires de M. **MULLER** et précise que c'est par secteur : photovoltaïque - énergies renouvelables - etc. Il indique encore que pour le financement du démantèlement, celui-ci est prévu dans la 1<sup>ère</sup> période pour être sûr que les fonds soient là. C'est une contrainte légale.

Monsieur Christian **GRANDJEAN** demande à combien peut-il être évalué ?

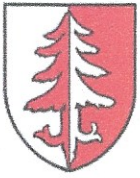
Monsieur Roger **DUPERTUIS** répond entre 1 et 2 millions.

Madame Sylvie **GUADAGNINI** remarque qu'il s'agit d'un gros chantier pour une durée de 20 ans seulement.

Monsieur Roger **DUPERTUIS** confirme ceci et indique que la Société est confiante, malgré que l'on ne connaisse pas conditions du marché dans 20 ans et qu'il n'est pas possible d'avoir une vision si lointaine. Les premiers parcs en Suisse ont déjà passé cette phase de réinvestissement.

Monsieur Steve **MEYLAN** demande quelle est la durée de vie des pales ?

Monsieur Pascal **MULLER** répond que la durée n'est pas un problème. C'est plutôt la mécanique et le générateur. Elles durent normalement entre 20 et 30 ans.



# COMMUNE DE JURIENS

Monsieur Steve **MEYLAN** demande de quel matériau elles sont composées ?

Monsieur **MULLER** répond qu'il s'agit de la même matière que les bateaux, à savoir de la résine.

Monsieur Sylvain **GRANDJEAN** demande des renseignements sur la luminosité, à savoir si les installations clignoteront et de quelle intensité.

Monsieur **POINTET** répond que l'OFAC impose des règles. Il y a des signaux rouges sur la nacelle mais qui ne clignotent pas. Les lumières seront sur le mât et non sur les pales.

Monsieur Michel **CHARDONNENS** demande s'il est possible de garantir le budget au vu de l'augmentation des matériaux de 30 et 40 % ainsi que du prix des transports.

Monsieur Roger **DUPERTUIS** indique que les estimations sont de février 2020.

Monsieur **MULLER** répond que pour le moment, effectivement les prix augmentent notamment en raison de la crise du COVID-19. Un appel d'offres public sera effectué. Il faudra voir les conditions du marché à ce moment-là.

Monsieur Sylvain **GRANDJEAN** demande des renseignements concernant le bilan écologique, à savoir à partir de quand l'énergie grise dépensée à ce jour sera rentabilisée par l'énergie verte ?

Monsieur **POINTET** informe que malgré le CO2 utilisé pour la construction du parc, cela reste le système le plus intéressant. L'éolien est de toute façon mieux que le solaire.

Monsieur Roger **DUPERTUIS** précise qu'il faut compter 4 ans pour le retour carbone et pour le solaire 5 à 6 ans.

Monsieur Sylvain **GRANDJEAN** demande s'il y a de craintes à avoir par rapport à l'affluence de touristes, et que ce projet se transforme en « circuit des éoliennes ».

Monsieur **POINTET** répond qu'il n'y aura pas forcément beaucoup de visiteurs, du moment qu'il y a déjà la construction du parc de Ste-Croix qui vient de débuter. La première éolienne sera visible pour éviter que les gens se rendent sur les 12. Les chemins seront interdits à la circulation automobile.

Monsieur Christian **GRANDJEAN** revient sur question financière et réitère ses inquiétudes non pas sur la rentabilité mais sur le financement, sachant qu'à titre privé, quand on veut emprunter, les banques sont frileuses. Il informe que selon les informations obtenues auprès d'amis domiciliés à Zürich, dite commune a voté, il y a une dizaine d'années, un montant de 20 millions pour la transition énergétique. Elle a semble-t-il investi ces capitaux pour des parcs éoliens à la mer du Nord ? Est-ce vrai ? ces capitaux ont-ils été dépensés dans d'autres projets ? les communes de Juriens et Mont-la-Ville ont besoin de cet argent et sont bloqués par des plafonds d'endettement. Il demande si un membre de l'exécutif de Zürich pourrait nous informer, sachant que c'est la



# COMMUNE DE JURIENS

commune qui a le plus de capacité financière. Pour celle d'Yverdon, on voit régulièrement des articles dans les journaux. On connaît un peu leur position et leur capacité.

M. **MULLER** répond que la ville de Zürich a voté pour le non-nucléaire il y a 15 ans. Elle a voté 200 millions pour le renouvelable. Elle a également des investissements en Norvège, Suède, France et Allemagne.

Monsieur Olivier **GRANDJEAN** remercie les intervenants pour les informations apportées. Pour la partie capital, chaque petite commune aurait la possibilité de participer au capital jusqu'à 3 millions. Est-ce que la convention actionnaires oblige les autres partenaires un peu plus importants, à savoir Yverdon-les-Bains et Zürich à reprendre cette participation, ou risquons-nous comme dans la situation des mâts des antennes 4/5 G d'être vendues par les exploitants Swisscom ou Salt à des fonds d'investissements internationaux qui ont peut-être des comportements un moins vertueux que les communes que l'on a l'habitude de fréquenter ici.

Monsieur Roger **DUPERTUIS** informe qu'il y a un droit de préemption pour les autres actionnaires. Si d'autres acteurs rentrent, ce sont les actionnaires en place qui décident.

Madame la Présidente remercie MM. **MULLER**, **POINTET** et **DUPERTUIS** pour leur présentation et leur souhaite une bonne fin de soirée.

### 3. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2021

Le procès-verbal de la séance du 29 juin 2021 est adopté à la majorité avec 36 avis favorables, 0 non et 0 avis contraire et 0 abstention.

### 4. Assermentations-Démissions

Madame la Présidente donne lecture du serment et procède à l'assermentation de Mesdames et Messieurs :

**DESLARZES** Patricia  
**GUADAGNINI** Sylvie  
**KIRCHHOFER** Sandrine  
**KIRCHHOFER** Martine  
**MERZ** Kathleen  
**ROCHAT** Lauranne  
**DESLARZES** Louis  
**ROTH** Josselin

Elle leur souhaite la bienvenue en les remerciant de leur intérêt pour la Commune. L'assemblée compte désormais 44 conseillers présents ce soir.

### 5. Communications de la Municipalité

Mme le Syndic prend la parole et salue l'assemblée. Elle informe de la présence d'une œuvre de la potière Aline **FAVRE** que chacun a pu admirer dans le hall d'entrée de la salle. Elle sera ensuite déposée à la salle de Conseil.



# COMMUNE DE JURIENS

Elle indique encore que tous les gros dossiers qui ont été évoqués lors des séances précédentes sont toujours en route. Il y a 6 dossiers de mise à l'enquête en cours, sans compter certaines régularisations à finaliser. Concernant l'assainissement du Cosson, la Municipalité est encore dans l'attente des conventions signées en retour. La mise à l'enquête pourra ensuite être effectuée. La mise en conformité du réseau de distribution d'eau potable suit son cours également.

Le plan de distribution de l'eau est en travail ainsi que le Plan général d'évacuation de eaux usées. Ces objets feront l'objet de préavis à soumettre au Conseil général. La prochaine séance du PGA est fixée avec le Département en novembre. En décembre, il y aura un préavis concernant la Charte du Parc jura vaudois pour la période 2023-2032. S'agissant d'un dossier très conséquent, le préavis sera remis à l'analyse de la Commission permanente d'ici quelques semaines.

Les gros dossiers sont en cours et prennent du temps. Les propriétaires sont informés que le Canton a du retard.

## **6. Autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions immobilières, ainsi que l'acquisition de participations dans des sociétés commerciales pour la législature 2021-2026 (préavis 2021-2026 – 1)**

a) Rapport de la Commission permanente

Monsieur Michel **CHARDONNENS**, rapporteur, donne lecture du préavis de la commission permanente.

Madame la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il est rappelé les conclusions du préavis :

La Municipalité prie le Conseil général de bien vouloir voter les conclusions suivantes :  
Le Conseil général de Juriens :

- vu le préavis municipal No 2021-2026 - 1
- entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### **DECIDE**

d'accorder à la Municipalité une autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions immobilières, ainsi que sur l'acquisition de participations dans des sociétés commerciales jusqu'à CHF 50'000.00 par cas pour la législature 2021-2026.

b) Décision du Conseil

Le Conseil général **accepte à la majorité absolue** le préavis **2021-2026-1** tel que présenté avec 35 oui, 0 non, 3 sans opinion et 6 nuls.

## **7. Demande d'autorisation générale de plaider pour la législature 2021-2026 (préavis 2021-2026-2)**

a) Rapport de la Commission permanente



# COMMUNE DE JURIENS

Monsieur Frédéric **JAQUIER**, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission permanente.  
Madame la Présidente ouvre la discussion.

La Parole n'étant pas demandée, elle rappelle les conclusions du préavis :

La Municipalité prie le Conseil général de bien vouloir voter les conclusions suivantes :  
Le Conseil général de Juriens :

- vu le préavis municipal No 2021-2026 - 2
- entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

## DECIDE

d'accorder à la Municipalité l'autorisation générale de plaider pour la législature 2021-2026.

b) Décision du Conseil général

Le Conseil général **accepte à la majorité absolue** le préavis **2021-2026-2** tel que présenté avec : 39 oui, 0 non, 2 sans opinion et 3 nuls.

### **8. Demande de compétence d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour la législature 2021-2026 (préavis 2021-2026-3) ;**

a) Rapport de la Commission de Gestion-finances.

Monsieur Jean-Michel **GRANDJEAN** donne lecture du rapport de la commission de Gestion-finances

Madame la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Madame la Présidente rappelle rappelle les conclusions du préavis :

La Municipalité prie le Conseil général de bien vouloir voter les conclusions suivantes :  
Le Conseil général de Juriens :

- vu le préavis municipal No 2021-2026 - 3
- entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

## DECIDE

d'accorder à la Municipalité la compétence d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour la législature 2021-2026.

b) décision du Conseil

Le Conseil général **accepte à la majorité absolue** le préavis **2021-2026-3** tel que présenté avec : 38 oui, 0 non, 6 sans opinion et 0 nuls.

### **9. Demande d'autorisation générale de statuer en matière d'acceptation de legs, de donations et de successions pour la législature 2021-2026 (préavis 2021-2026-4)**



# COMMUNE DE JURIENS

a) Rapport de la Commission permanente;

Monsieur Marcel **RIEDO**, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission permanente.

Madame la Présidente ouvre la discussion

La parole n'étant pas demandée, elle rappelle les conclusions du préavis.

La Municipalité prie le Conseil général de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil général de Juriens :

- vu le préavis municipal No 2021-2026 - 4
- entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

## DECIDE

d'accorder à la Municipalité une autorisation générale de statuer en matière d'acceptations de legs, de donations et de successions pour la législature 2021-2026

Le Conseil général **accepte à la majorité absolue** le préavis **2021-2026-4** tel que présenté avec : 37 oui, 0 non, 5 sans opinion et 2 nuls.

### **10. Traitements des autorités pour la législature 2021-2026 (préavis 2021-2026-5)**

a) rapport de la Commission de gestion-finances

Monsieur Jean-Michel **GRANDJEAN**, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission de gestion-finances.

Madame la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, elle rappelle les conclusions du préavis :

- vu le préavis municipal No 2021-2026 - 5
- entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

## DECIDE

a) de fixer les traitements des membres de l'exécutif pour la législature 2021-2026 comme suit

Municipal : CHF 4'200.00 par année y compris les indemnités salariales  
Syndic : CHF 6'200.00 par année y compris les indemnités salariales  
Tarif horaire : CHF 40.00 par heure y compris les indemnités salariales

b) de fixer les traitements du Bureau du Conseil, du bureau électoral et des commissions du Conseil comme suit :

Président : CHF 400.00 par année, indemnité forfaitaire  
Secrétaire : CHF 600.00 par année, indemnité forfaitaire  
Commission-bureau : CHF 40.00 par heure, y compris les indemnités salariales.

b) Décision du Conseil



# COMMUNE DE JURIENS

Le Conseil général **accepte à la majorité absolue** le préavis **2021-2026-5** tel que présenté avec : 43 oui, 0 non, 1 sans opinion et 0 nuls.

## **11. Arrêté d'imposition 2022 (préavis 2021-2026 – 6)**

a) Rapport de la Commission de gestion-finances

Monsieur Jean-Michel **GRANDJEAN**, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission de gestion-finances.

Madame la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, elle rappelle les conclusions du préavis :

La Municipalité prie le Conseil général de bien vouloir voter les conclusions suivantes :  
Le Conseil général de Juriens :

- vu le préavis municipal No 2021-2026 - 6
- entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### **DECIDE**

L'arrêté d'imposition est adopté pour l'année 2022.

b) Décision du Conseil

Le Conseil général **accepte à la majorité absolue** le préavis **2021-2026-6** tel que présenté avec : 43 oui, 0 non, 1 sans opinion et 0 nuls.

## **12. Nominations diverses : 1 scrutateur suppléant /1 membre à la Commission de gestion-finances/2 suppléants à la Commission de gestion-finances/1 suppléant délégué à l'ORPC**

### ***Election d'un scrutateur suppléant :***

Madame la Présidente demande si quelqu'un est intéressé à ce poste, précisant que cette tâche représente le remplacement d'un scrutateur lors des 3 ou 4 votations annuelles.

M. Serge **GRANDJEAN** se propose. Toutefois, Madame la Présidente constate qu'il fait déjà partie de la Commission de recours, le cumul n'est dès lors pas possible.

Aucune personne ne se présente. Ce poste vacant sera remis au concours à l'occasion du prochain Conseil de décembre prochain.

### ***Election d'un membre pour la Commission de Gestion-finances et d'un suppléant :***

Monsieur Marcel **RIEDO** se propose pour la Commission de gestion-finances et démissionne de la Commission permanente.

Madame la Présidente propose Madame Emilie **LEGRAIN** en qualité de suppléante à la Commission de gestion-finances, ainsi que Monsieur Jacques **BEHRA**. Tous deux acceptent ces postes. Il n'y a pas d'autre candidat.



# COMMUNE DE JURIENS

## Sont élus :

Monsieur Marcel **RIEDO** membre de la Commission de gestion-finances :

Oui 37  
Non 1  
Sans opinion 6  
Nuls 0

Madame Emilie **LEGRAIN** et Monsieur Jacques **BEHRA**, suppléants de la Commission de Gestion finances :

Oui 42  
Non 0  
Sans opinion 0  
Nuls 2

## ***Election d'un membre à la Commission permanente à la suite de la démission de Monsieur Marcel RIEDO***

A la suite de la démission de M. Marcel **RIEDO**, Monsieur Gilles **FLACTION** se propose pour la commission permanente Il n'y a pas d'autre candidat.

Est élu Monsieur Gilles **FLACTION**

Oui 42  
Non 0  
Sans opinion 2  
Nuls 0

## **Election d'un suppléant à la Commission permanente**

Madame Sylvie **ROTH** se propose. Il n'y a pas d'autre candidat.

Est élue Madame Sylvie **ROTH**.

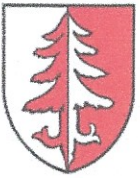
Oui 41  
Non 0  
Sans opinion 1  
Nuls 2

## **Election d'un membre suppléant à l'ORPC**

Monsieur Olivier **GRANDJEAN** se propose en qualité de délégué suppléant à l'ORPC. Constatant que ce dernier fonctionne déjà au sein de la Commission permanente, Madame la Présidente indique que renseignement sera pris auprès de la Préfecture. Elle propose de conserver cette candidature et de donner des nouvelles à l'occasion de la prochaine séance de Conseil.

## **13. Divers et propositions individuelles**

Monsieur Michel **BAUD** prend la parole et donne lecture du rapport établi à la suite de la dernière séance de l'AIVN, en remplacement de Monsieur Jean-Michel **ZELLWEGER**. Il y a eu beaucoup de préavis votés par l'assemblée de l'AIVN. Le seuil d'investissement a été fixé par le règlement à



# COMMUNE DE JURIENS

un million. Des travaux sont prévus pour environ CHF 300'000.00 à CHF 700'000.00 de dépenses. Pour Juriens, le montant de CHF 137'000.00 correspond à la précédente législature. Le traitement des différents salaires a également été revoté. Le prix de l'heure a été modifié et a passé à CHF 35.00. Les jetons de présence ont doublé de CHF 10.00 à CHF 20.00. Le Président touchera CHF 60.00 par séance. Concernant les frais courants, il y a eu plus de boues d'épuration dues au confinement en 2020. L'association a décidé de faire un cahier des charges. Le budget a été accepté.

Madame Céline **DUTOIT** prend la parole et donne lecture de son rapport en lien avec l'association scolaire ASCOVABANO. Un crédit a été voté pour un montant de CHF 410'000 pour de grands tableaux, en remplacement des actuels tableaux noirs, dont les classes seront équipées. Le budget a été accepté. Les séances de l'ASCOVABANO ont lieu 2 fois par an et précise que les déléguées sont à disposition pour demander des informations. Il ne faut donc pas hésiter à passer par elles pour relayer des demandes ou autre.

Monsieur Pierre-Yves **KIRCHHOFER** demande ce qu'il en est d'une éventuelle construction d'un collège au sein du Vallon du Nozon.

Madame Daniela **GRANDJEAN**, municipale, répond qu'entre 2017 et 2020, le nombre d'enfants a évolué à la hausse. Actuellement 2 pavillons sont annexés au collège de Vaulion. Des discussions sont en cours pour le choix du terrain à Vaulion, Croy et Romainmôtier, mais rien n'est encore défini. Il faut que le canton accepte les décrets. A Croy, ce serait près de l'EMS, à Romainmôtier vers la station-service et à Vaulion à l'extérieur du village.

Monsieur Jacques **BEHRA** s'adresse à Mme Céline **DUTOIT** et demande s'il serait possible de faire une demande pour que les bus prennent en charge les élèves à la gare et non plus au collège. Il estime cet endroit dangereux en raison des nombreux véhicules qui circulent aux alentours. Le trafic dans le village est compliqué. Il y aurait plus de place près de la gare.

Madame **DUTOIT** indique que cette question relève de la commission « Transports ».

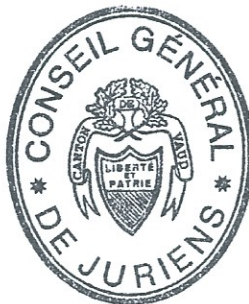
Madame Daniela **GRANDJEAN** confirme les dires de Mme **DUTOIT**.

Madame la Présidente rappelle la date du prochain conseil fixée au 02 décembre 2021.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée est levée à 21h30.

La Présidente :

Michèle **CHAROTTON**



La Secrétaire :

Sabine **HAUTIER**

